

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

29 - APPEL A PROJETS EAU POTABLE – PROTECTION ET QUALITE DE L'EAU

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un Appel à Projets destiné à financer des opérations axées sur la protection des captages et la qualité bactériologique de l'eau distribuée (Taux d'aide 80%).

Cette disposition peut permettre de financer les opérations suivantes :

- Obligation réglementaire de régulariser les périmètres de protection de la Source du Lourteau.

En effet, l'arrêté Préfectoral actuel concerne deux ressources - la Source du Lourteau et la Source Médan.

Il est donc nécessaire d'engager les démarches administratives relatives à la définition d'un Arrêté Préfectoral propre à la Source du Lourteau.

- Travaux de réhabilitation des postes de traitement (chloration) et création de points supplémentaires en tenant compte des préconisations du Schéma Directeur eau 0+potable actuellement en cours de réalisation.

Au regard de ces éléments, il est donc opportun de proposer notre candidature.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier et valider le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 10 avril 2017.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/04/2017



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2017